



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026

ADOPTION

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, qu'à la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement, qui se tiendra le **MERCREDI 26 NOVEMBRE 2025, À 10 H 30**, à la salle Madeleine-Lahaye située au 500, montée de l'Église à L'Île-Bizard, le règlement CA28 0087 intitulé *Règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2026* sera adopté.

Fait à Montréal,
Ce 18 novembre 2025

La secrétaire d'arrondissement
Edwige Noza